



BAREME D'HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANCASTIONS

VENTE HABITATION ET FOND DE COMMERCE

PRIX DE VENTE DE 0 à 120.000 € : 10 % TTC

PRIX DE VENTE DE 120.001 € à 300.000 € : 6 % TTC

PRIX DE VENTE SUPERIEUR A 300.001 € : 5 % TTC

Les honoraires sont dus à la signature de l'acte authentique

Honoraires à la charge du vendeur

=====

HONORAIRES DE LOCATION

**Entremise et négociation, visite, constitution du dossier,
rédaction du bail ; 8 € TTC/M²**

Etat des lieux (bail vide ou meublé) ; 3€ TTC/M²

Soit 11 € / M² (surface loi Boutin)

**Estimation de valeur immobilière : 180.00 € TTC par bien
immobilier.**

Médiateur immobilier : **Médiation Vivons mieux ensemble**

465, Avenue de la Libération 54000 NANCY
<https://www.mediationcvivonscmieuxcensemble.fr/>
EURL MODINI ET FILS

LE SPLENDID AZUR-BP 61- 83120 SAINTE MAXIME-Tel 04 94 55 71 00 Fax 04 94 55 71 04

Site Internet : www.immodini.com

E mail : info@immodini.com

RCS FREFUS 422 685 460 -Caisse de Garantie : SOCAF -26, Av de Suffren 75011 PARIS-Carte Gestion N° CPI 8304 2018 000 030 634

Responsabilité Civile professionnelle - SWISS LIFE Contrat N° 011222642

Sainte Maxime, Le 28 Décembre 2018